



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
Presse & vous
Paula Martins
T. 01 44 37 00 19
paula.martins@press-et-vous.fr

A Paris
Le 15/12/15

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95
k.hamon@anhf.fr

ANFH - Kristel Hamon

T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anhf.fr

Alain Michel est élu président de l'ANFH

Le Conseil d'administration de l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) a élu le 15 décembre Alain Michel président de l'ANFH. Comme le prévoient les statuts de l'Association, il remplace Mireille Stivala, présidente en 2015.

Représentant de la Fédération hospitalière de France (FHF), Alain Michel est directeur du centre hospitalier de La Rochelle depuis 2009. Il a dirigé auparavant le CH de Niort et les établissements du Val d'Aunis et de Saintonge. Diplômé de sciences politiques, il est titulaire d'un diplôme d'Etude approfondies en droit de la santé, d'un doctorat en droit, de l'EHESP (18^{ème} promotion). Il siège aux instances nationales de l'ANFH depuis 1995.

A ses côtés, Luc Delrue, représentant FO, assurera la vice-présidence de l'ANFH. Les membres du bureau national de l'ANFH sont Luc Morvan (CGT), Jean-Claude Bayle (CFDT), et au titre de la FHF Olivier Rastouil (Directeur des Affaires Juridiques et droits du patient au CHU de Toulouse) et Jean-François Lanot (DGA des Hôpitaux universitaires de Strasbourg).

Lors de son élection, Alain Michel a déclaré « Les établissements doivent répondre à de nombreuses évolutions réglementaires et environnementales, dont en particulier le DPC et les GHT. Plus que jamais, « l'outil formation » est nécessaire pour préparer les équipes et maintenir un niveau de prestation de qualité. Avec le projet stratégique 2016-2019, les membres des instances nationales et régionales de l'ANFH entendent poursuivre le développement de notre association et le soutien de tous les établissements, des futures GHT qui emploient des agents de la fonction publique hospitalière ».

L'ANFH en bref - www.anfh.fr

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère du travail, de l'Emploi et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle** (CFP), **congrés pour VAE et pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%) et depuis début 2013 du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 781 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.

Contact presse :

Presse & vous : Paula Martins / T. 01 44 37 00 19 / paula.martins@press-et-vous.fr

ANFH – Kristel Hamon / T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anfh.fr